



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/WP/209  
12 février 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du cadre stratégique  
et du budget-programme

Cinquante-deuxième session  
26-30 janvier 2009

**Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme  
sur sa cinquante-deuxième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève, du 26 au 30 janvier 2009

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Page</i>
I. CONCLUSIONS CONCERTÉES .....	2
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX.....	4
III. QUESTIONS D'ORGANISATION .....	5
<b>Annexe</b>	
Participation.....	6

## I. CONCLUSIONS CONCERTÉES<sup>1</sup>

*Le Groupe de travail,*

*Ayant examiné l'avant-projet de programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2010-2011,*

1. *Souligne à nouveau* que l'Accord d'Accra constitue la base du programme de travail de la CNUCED, et renvoie à cet égard au plan de travail 2008-2011 pour la mise en œuvre de l'Accord d'Accra (TD/B/WP/203/Rev.1);

2. *Prend note* du document TD/B/WP/L.135 et *prie* le Secrétaire général de la CNUCED de communiquer au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour examen, les révisions proposées dans le document TD/B/WP/L.135/Rev.1;

3. *Rappelle* les paragraphes 10, 41 et 42 de l'Accord d'Accra et *prie* le secrétariat de veiller à ce que toutes les activités, tous les programmes et tous les projets inscrits au budget-programme du nouvel exercice biennal soient conçus et exécutés en fonction des besoins et selon le principe d'une répartition géographique équitable des ressources entre toutes les régions en développement et les pays en transition, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays africains;

4. *Rappelle* le paragraphe 41 de l'Accord d'Accra, et *demande instamment* qu'il soit appliqué scrupuleusement et de manière transparente, de sorte que la CNUCED renforce l'attention spéciale qu'elle accorde aux besoins des PMA dans tous ses domaines de compétence, et *souligne* la nécessité d'allouer des ressources suffisantes aux activités, programmes et projets de la CNUCED en faveur des PMA, ainsi qu'aux activités se rapportant à la future quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/227;

5. *Rappelle* que d'autres pays en développement rencontrent encore des difficultés importantes pour atteindre les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et, à cet égard, *prie* le Secrétaire général de la CNUCED de veiller à ce que, dans l'exécution du programme de travail de la CNUCED, les besoins en matière de développement et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement soient pleinement pris en considération;

6. *Souligne* le rôle joué par la CNUCED dans l'assistance au peuple palestinien, conformément au paragraphe 44 de l'Accord d'Accra, et *prie instamment* le secrétariat de la CNUCED de continuer de renforcer son programme d'assistance au peuple palestinien, au moyen de ressources adéquates et d'activités opérationnelles supplémentaires, eu égard en particulier aux événements récents;

7. *Rappelle* le paragraphe 183 de l'Accord d'Accra concernant l'unité autonome chargée des produits de base et la décision prise à sa cinquantième session de créer un sous-compte pour cette unité, et *demande instamment* que ces dispositions soient

---

<sup>1</sup> Adoptées par le Groupe de travail à sa cinquante-deuxième session (26-30 janvier 2009).

scrupuleusement appliquées afin que la CNUCED puisse contribuer plus efficacement aux efforts des pays en développement – en particulier des PMA – pour élaborer des stratégies et des politiques leur permettant de faire face aux contraintes imposées et aux perspectives offertes par les marchés de produits de base;

8. *Rappelle* le paragraphe 90 de l'Accord d'Accra et *demande instamment* à la CNUCED de renforcer ses projets d'assistance technique aux pays en développement qui accèdent à l'Organisation mondiale du commerce – en particulier les PMA et les pays en transition – et d'étudier de nouveaux mécanismes de financement pour ces projets;

9. *Se félicite* des indicateurs de résultat améliorés et des critères d'évaluation associés, et *demande* au secrétariat de redoubler d'efforts pour améliorer la mise au point et l'utilisation d'indicateurs de résultat, en utilisant des outils de gestion axée sur les résultats qui ont fait leurs preuves et sont conformes aux normes et pratiques de l'ONU, afin de mesurer plus efficacement l'exécution des activités des différents sous-programmes de la CNUCED;

10. *Demande* au secrétariat d'établir une note explicative, concernant les documents du budget-programme, sur les différentes catégories de produits, les données quantitatives et les indicateurs de résultat, afin de rendre le budget-programme plus clair et plus accessible, et lui *demande* de continuer d'organiser des réunions d'information avant ses sessions, pour aider les États membres à mieux comprendre les processus budgétaires de l'ONU et de la CNUCED ainsi que les documents présentés;

11. *Prend note* avec satisfaction des additifs (TD/B/WP/203/Rev.1/Add.1; TD/B/WP/207/Add.1) établis par le secrétariat, qui indiquent de quelle façon seront appliqués tous les paragraphes dont il n'était pas rendu compte dans le programme de travail et dans le rapport intérimaire sur la mise en œuvre du thème subsidiaire 4;

12. *Remercie* le Secrétaire général de la CNUCED de ses efforts pour mobiliser les fonds nécessaires à une participation adéquate d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED, et *remercie* le Gouvernement turc de sa contribution au fonds d'affectation spéciale créé à cet effet. Il *note avec préoccupation*, toutefois, que ce financement reste largement insuffisant, et *prie* donc le Secrétaire général de la CNUCED de redoubler d'efforts, et *invite* tous les pays qui sont en mesure de le faire à verser des contributions à ce fonds;

13. *Rappelle* le paragraphe 186 de l'Accord d'Accra concernant les publications et *demande instamment* qu'il soit appliqué scrupuleusement, tout en veillant à une répartition efficace des ressources. *Prend note* des listes de publications pour 2008, 2009 et 2010-2011 communiquées par le secrétariat à la réunion informelle sur les publications, *prie* le secrétariat de réviser la liste des publications pour 2009 aussitôt que possible en tenant compte des observations formulées, *attend avec intérêt* de pouvoir examiner les résultats de l'enquête sur les publications à la reprise de sa cinquante-deuxième session, et *décide* de poursuivre le débat sur la politique de publication de la CNUCED à ses sessions futures;

14. Conformément au paragraphe 20 de la résolution 63/246 de l'Assemblée générale, adoptée le 24 décembre 2008, *souligne* que les ressources du budget ordinaire doivent être utilisées de manière efficace et efficiente, et *prie* le secrétariat d'établir un tableau comparatif des

ressources affectées et des ressources dépensées par sous-programme et par région, suffisamment tôt avant la reprise de sa cinquante-deuxième session, afin que les États membres puissent l'examiner à cette occasion;

15. *Prie* le secrétariat d'évaluer, dans le cadre de l'élaboration du projet de budget-programme pour le prochain exercice biennal, l'utilisation des groupes spéciaux d'experts en vue d'en améliorer l'efficacité, notamment en étudiant la possibilité d'avoir recours à des réunions virtuelles, sauf dans le cas des trois groupes spéciaux d'experts que le Secrétaire général de la CNUCED doit désigner au titre de la partie B du chapitre 12 du budget-programme, et de veiller à ce que les groupes spéciaux d'experts contribuent pleinement à la mise en œuvre de l'Accord d'Accra;

16. *Entend examiner* à la reprise de sa session le chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme de l'ONU, sur la base d'informations précises et complètes fournies par le secrétariat, conformément aux règles et règlements de l'ONU applicables en la matière.

## **II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

### **A. Résumé du Président**

#### **Déclarations liminaires**

1. Des déclarations liminaires ont été prononcées par: M<sup>me</sup> Lakshmi Puri, Secrétaire générale adjointe par intérim de la CNUCED; le représentant de la Thaïlande au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant de la Côte d'Ivoire au nom du Groupe africain; le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe asiatique; le représentant de la République tchèque au nom de l'Union européenne; le représentant du Bangladesh au nom du Groupe des pays les moins avancés; le représentant du Brésil au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; le représentant de la Chine; le représentant de la République islamique d'Iran; et le représentant du Népal.

#### **Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (Point 3 de l'ordre du jour)**

2. Au cours des débats du Groupe de travail sur le chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, il a été demandé au secrétariat d'intensifier ses efforts pour répondre aux besoins des PMA dans tous les domaines des mandats qui lui avaient été confiés dans l'Accord d'Accra. Quelques délégations ont également appelé à un renforcement de l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, particulièrement eu égard à l'évolution récente de la situation dans les territoires palestiniens. Il a été décidé que les résultats escomptés des activités du Groupe spécial sur les produits de base devraient être présentés séparément de ceux du sous-programme dont le Groupe relevait, afin de mieux faire ressortir l'autonomie du Groupe.

### **B. Séances informelles**

3. Après sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail a poursuivi ses travaux en séances informelles.

### **C. Décision du Groupe de travail**

4. À sa séance plénière de clôture, le 30 janvier 2009, le Groupe de travail a adopté des conclusions concertées sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, le financement de la participation d'experts et le programme de publications de la CNUCED (voir la section I).

## **III. QUESTIONS D'ORGANISATION**

### **A. Élection du Bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

5. À sa séance plénière d'ouverture, le 26 janvier 2009, le Groupe de travail a élu M. Anas Alami-Hamedane (Maroc) Président et M. Elmer Schialer Salcedo (Pérou) Vice-Président/Rapporteur.

### **B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

6. À la même séance, le Groupe de travail a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/WP/208); l'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.
4. Rapport intérimaire sur le financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts intergouvernementales de la CNUCED.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

### **C. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

(Point 7 de l'ordre du jour)

7. À la même séance, le Groupe de travail a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa session.

## Annexe

### Participation \*

8. Les représentants des États membres du Groupe de travail ci-après ont participé à la session:

Albanie	France
Bélarus	Indonésie
Chine	Iran (République islamique d')
Congo	Japon
Djibouti	Maroc
El Salvador	Mexique
États-Unis d'Amérique	Pérou
Fédération de Russie	Philippines
Finlande	Suisse

2. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, ont participé à la session:

Algérie	Grèce
Allemagne	Haïti
Angola	Honduras
Autriche	Iraq
Azerbaïdjan	Israël
Bangladesh	Kirghizistan
Bénin	Lesotho
Bosnie-Herzégovine	Lituanie
Botswana	Mali
Brésil	Maurice
Burkina Faso	Népal
Burundi	Portugal
Cameroun	Qatar
Canada	République arabe syrienne
Colombie	République tchèque
Côte d'Ivoire	Thaïlande
Cuba	Turquie
Égypte	Venezuela (République bolivarienne du)
Équateur	Yémen
Espagne	Zimbabwe
Ghana	

---

\* La liste des participants porte la cote TD/B/WP(52)/INF.1.

3. L'observateur de la Palestine a participé à la session.
4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Communauté européenne

Organisation internationale de la francophonie

Union africaine

-----